Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2018/ 67 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale de Guadeloupe,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie-Nelly BART	Chef du service gestion paiement et fonds européens chargée de l'intérim de la direction régionale	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et a exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés - Liquider et ordonnancer les aides
Pierrette PETIT	Chef du service agriculture, développement rural et pêche	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et a exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés - Liquider et ordonnancer les aides

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale de Guadeloupe**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie-Nelly BART	Chef du service gestion paiement et fonds européens chargé de l'intérim de la direction régionale	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Pierrette PETIT	Chef du service agriculture, développement rural et pêche	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement du Chef de service chargé de l'intérim de la direction régionale et dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Annick ROUSSEL	Responsable administrative et ressources humaines	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Paul-Pierre BRUN	Responsable du pôle informatique	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 2 juillet 2018.

Fait à Limoges,
le 18 JUIL. 2018

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
Mme Marie-Nelly BART
Mme Pierrette PETIT
Mme Annick ROUSSEL
M. Paul-Pierre BRUN

DRH
DFJL